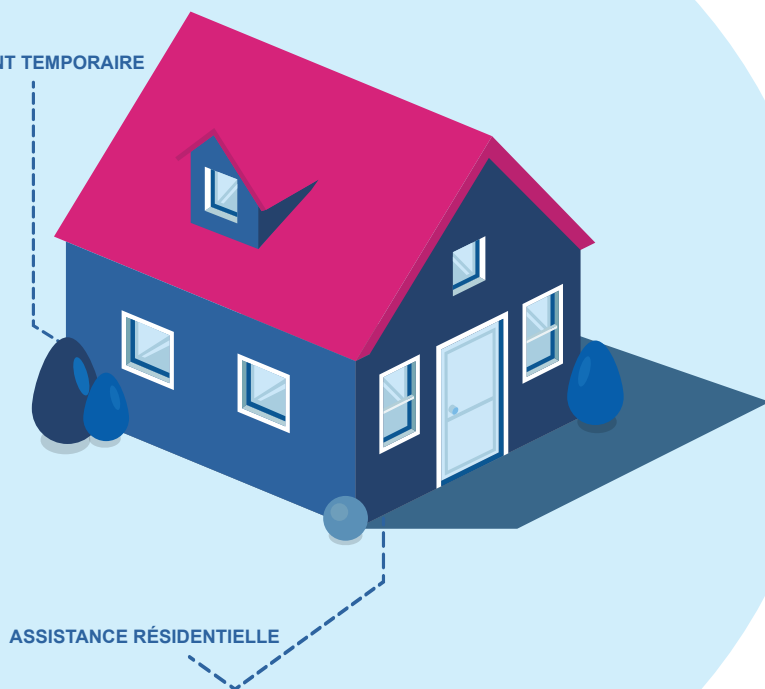


# Brochure d'information

## Assistance résidentielle AVEC logement

LOGEMENT TEMPORAIRE



ASSISTANCE RÉSIDENTIELLE

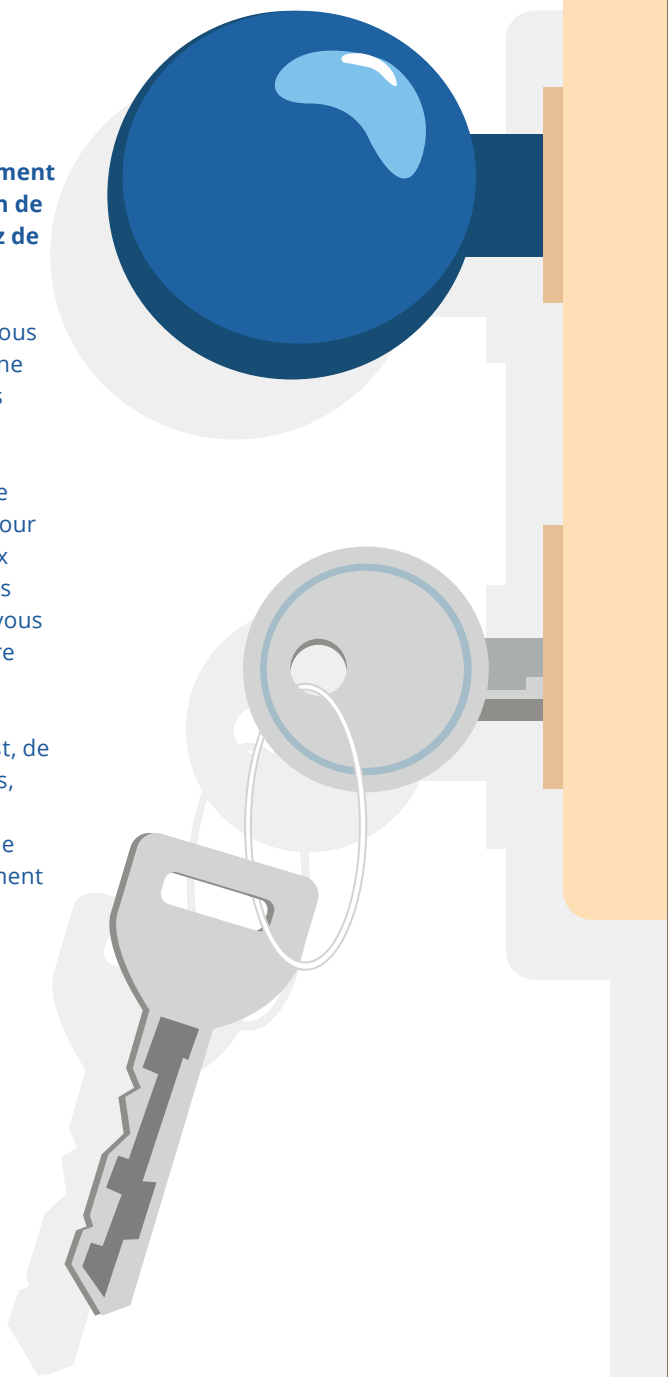
# Qu'offrons-nous?

**Vous n'avez plus de maison?  
Êtes-vous dans un environnement  
insoutenable ou une situation de  
vie dans laquelle vous risquez de  
bientôt perdre votre maison?**

CAW Flandres du Nord-Ouest vous offre un suivi personnalisé et une habitation temporaire pour des personnes sans logement fixe.

Le séjour est accompagné d'une assistance personnalisée, car pour nous, en tant que CAW, les deux sont inextricablement liés. Nous ne pouvons, en tant que CAW, vous offrir une habitation temporaire **AVEC ACCOMPAGNEMENT**.

Le BUT de l'aide résidentielle est, de vérifier dans les meilleurs délais, la situation d'itinérance et d'y mettre fin au plus vite et ainsi de limiter la période de l'hébergement temporaire.



# Bienvenue au refuge

**Au sein du CAW Flandres Nord-Ouest, il y a plusieurs types d'abris où vous pouvez rester temporairement.**

Nous avons des maisons collectifs, studios avec sanitaires privés ou partagés et des maisons familiales. Nos lieux d'accueil se trouvent à des adresses différentes.

Nous ne savons pas vous informer d'avance quel lieu d'accueil sera disponible, ni de quel type d'abri il s'agira.

Vous pouvez choisir à l'avance dans quelle région vous souhaitez être accueilli.

Nos refuges sont situés à Bruges et Ostende.

## Maisons collectifs

- Une chambre personnelle, que vous n'avez pas à partager avec d'autres résidents.
- Dans la plupart des endroits, vous devez partager la douche et/ou toilettes avec d'autres résidents.
- La cuisine et l'espace de vie sont en commun avec les résidents.
- Il n'y a pas d'obligation de participer aux activités proposées avec les autres résidents (sauf dans le refuge pour jeunes à Bruges).
- Il y a une machine à laver à votre disposition (à utiliser en commun).
- Vous pouvez utiliser le WI-FI et la

distribution télé, sans chargement complémentaire car cela est déjà inclus dans le prix quotidien.

## Studios/Maisons individuels

- Studio/maison provisoire, avec cuisine équipée indépendante.
- Dans certains studios, vous avez votre propre douche et toilette, dans d'autres, vous avez les toilettes ou douches à partager avec les autres résidents du bâtiment.
- Il n'y a pas toujours la disponibilité d'une machine à laver, mais là où il y en a une, le prix d'usage est inclus dans le prix quotidien que vous payez.
- CAW Flandres Nord-Ouest ne fournisse pas le WI-FI ou la distribution télé dans les studios et maisons. Si vous voulez le WIFI et/ou la distribution télé, vous contactez votre interlocuteur du CAW. Le prix pour le WI-FI et/ou la distribution télé n'est jamais inclus dans le prix journalier.

## Applicable pour toutes les types d'habitations:

- Vous recevrez une clé (ou code d'accès) de la porte d'entrée du studio ou la chambre (en commun), pour la durée de votre séjour.
- Nous essayons, autant que possible, de garantir votre vie

privée dans la chambre, studio ou maison.

- Vous pouvez recevoir des visiteurs dans la chambre (mais pas dans les parties communes de la maison).
- Si nécessaire/souhaitable, vous pouvez vous domicilier à cette adresse (lieu d'accueil).

## Ce que nous attendons de vous?

- Que vous passiez la plupart des nuits dans votre chambre/logement. Vous pouvez de temps en temps passer la nuit ailleurs, mais nous supposons que vous utilisez cette chambre studio ou maison pour la majorité du temps.
- Que vous contribuez à l'entretien et le nettoyage de votre logement et aussi des parties communes (escaliers, douches communes...).



Si vous considérez que vivre avec d'autres personnes dans la même chambre ou maison pourrait causer des problèmes, veuillez à l'avance et en toute franchise en discutez avec votre interlocuteur du CAW. Alors nous chercherons une solution et/ou alternative.

Nous essayons que la durée du séjour au logement temporaire sera le plus court possible, mais aussi longtemps que nécessaire. La durée du séjour dépend du plan d'orientation. (*voir que pouvez-vous attendre de l'accompagnement*)

# Que pouvez-vous attendre de l'accompagnement?

Un(e) assistant(e) personnel(le) cherchera avec vous **comment sortir de cette situation de l'itinérance**. Cet(te) accompagnateur(trice) peut vous aider et vous accompagner dans vos démarches nécessaires.

Notre accompagnement est une **offre sur mesure**. La route à parcourir pour sortir de cette situation d'itinérance est différente pour chaque personne. Pour cela, la personne qui vous accompagnera élaborera avec vous, un plan d'action (orientation) personnalisé.

**Le plan de soutien est basé sur vos objectifs ou sur vos projets** MAIS doit finalement conduire à en finir d'être sans domicile fixe (et donc pouvoir vivre sans le soutien du CAW).

**Également, pour toute autre problème, vous pouvez contacter votre assistant(e)**. Si nécessaire celui vous aidera et vous mettra en contact avec les services adéquats.

Le plan d'orientation donne des directives pour la durée de votre séjour. **Vos efforts que nous constaterons seront plus important que le résultat**, et la durée de votre séjour dans le centre d'accueil en dépend. En fonction des problèmes que vous rencontrerez, il se peut que vous aurez besoin de plus ou moins de temps pour sortir de la situation de manque d'un domicile fixe.

Lorsque ça peut ajouter une plus-value à votre bien-être, vous pouvez **inviter certaines personnes de votre environnement (personnes de confiance), à se joindre et à participer aux consultations**. Dans ce cas, vous devez en parler préalablement avec votre assistant(e).

Veuillez noter que votre assistant(e) est lié(e) par le secret professionnel, ce qui signifie que ces personnes de confiance ne seront contactés ou impliqués qu'à votre demande explicite, et de préférence en votre présence.

## Qu'attendons-nous de vous?

- Restez en contact régulier avec votre assistant(e). La fréquence, le lieu et les modalités des contacts seront convenus avec vous, lors de votre admission. Votre assistant(e) vous expliquera ce qu'il/elle attend de vous.
- Votre engagement, ensemble avec votre assistant(e), pour améliorer d'une manière durable votre situation de manque d'un domicile fixe. Votre contribution active est essentielle dans ce domaine. Il est évident que tous les plans et/ou étapes ne vont peut-être pas réussir dès le début, mais nous estimons qu'il est important que vous continuerez à dialoguer avec votre assistant(e) et que vous continuiez ensemble à chercher des méthodes, par petits pas ou petites réussites afin d'avancer dans la bonne direction.

# Aspects financiers

## Coûts

Nos habitations provisoires ne sont pas gratuites. Il y a des coûts impliqués:

- frais d'hébergement (prix journalier)
- dépôt de chambre + clé

Pour une chambre ou studio vous payez environ **19 euros par jour en tant qu'utilisateur principal**. (Le prix peut augmenter légèrement suites aux indexations, les ajustements sont appliquées chaque année en juillet).

Dans ce pris journalier est compris également:

- Utilisations de la chambre meublé
- Consommation eau, gaz, électricité
- Utilisation du linge de lit et le linge de bain
- Utilisation ustensiles de nettoyage et produits de nettoyage

En plus à la maison familiale:

- Si vous le souhaitez WIFI, vous pouvez en faire la demande. Veuillez noter que vous ne pouvez pas faire appel à n'importe quel fournisseur pour votre connexion Internet ou de la distribution télé.
- Vous pouvez utiliser une machine à laver, s' il y a une machine à laver dans ce studio.

Si votre partenaire et/ou enfants séjournent également avec vous dans le logement, **2,5 euro par personne** et par nuit passée, seront facturés en supplément et donc ajoutés au prix de base.

## Caution

Chambre: 100 euros

Studio ou maison familiale: 300 euros

Vous pouvez payer le dépôt de garantie en plusieurs fois, si votre situation financière ne vous permet pas de payer cette caution en une fois.



# Gestion budgétaire

## Gestion budgétaire obligatoire?

Dans quelle situation la gestion budgétaire est une condition obligatoire pour pouvoir séjourner dans notre centre d'accueil? Quatre facteurs importants jouent un rôle. Elles sont énumérées ci-dessous.

### 1. Des problèmes financiers sont à l'origine de votre situation de sans abri

S'il s'avère que les problèmes financiers sont la cause majeure de votre situation d'itinérance (ou répétée de tomber dans l'itinérance) et que nous estimons que c'est la raison principale de votre expulsion, nous recommencerons un accueil en hébergement temporaire avec suivi et gestion budgétaire comme condition de départ.

Progressivement dans le processus d'orientation, cette condition peut être annulée, s'il s'avère que vos problèmes financiers sont résolus.

### 2. Aucun revenu ou revenue insuffisant

Vous n'avez pas de revenus, ou de revenus qui s'avèrent d'être insuffisants pour avancer la totalité des frais d'hébergement et avoir assez pour vivre.

Dans ce contexte, le CAW vous avance une allocation de subsistance minimale (jamais plus) qui s'avère être suffisante pour couvrir la totalité des frais d'hébergement à payer à l'avance et aussi de quoi vivre. Le paiement des frais d'hébergement sera reporté jusqu'à ce que vous receviez votre prochaine allocation.

Dans ces situations, la gestion budgétaire est une condition obligatoire associée à l'admission en hébergement.

### 3. Revenu fixe

Si, au moment de l'admission dans notre centre, vous disposez de votre revenu du mois précédent et que vous pouvez l'utiliser pour payer votre logement pour le mois (entier) à venir, aucun suivi budgétaire sera obligatoire comme condition pour être admis en hébergement.

Ce n'est le cas que s'il s'avère que vous étiez relativement capable de gérer seul votre propre argent, avant votre admission dans notre centre, et que des problèmes financiers n'étaient pas la cause de votre situation de sans-abrisme.

Après vous être acquitté du loyer et autres frais fixe, vous pouvez gérer le reste de votre argent comme il vous semble le mieux.

Cependant, il se peut que vous décidiez, en accord avec votre assistant(e), d'économiser une partie de cette argent pour payer le dépôt de garantie, le

premier mois du loyer, ou l'achat de meubles, ceci en cas de retour à une vie indépendante.

Attention: ce système ne peut être utilisé que si vous avez un revenu mensuel régulier, et que vous payez aussi systématiquement les frais d'hébergement pour le mois à venir (avant la fin du mois), et qu'il n'y avait pas de problèmes financiers à l'origine de votre sans-abrisme.

#### **4. Médiation de dette collective ou Administrateur**

Si vous êtes en médiation de dettes collectives, ou un administrateur a été désigné pour la gestion de votre argent, nous contacterions votre médiateur ou administrateur pour prendre des dispositions concrètes concernant le paiement de vos frais d'hébergement dans un de nos centres du CAW. Dans ces cas, nous ne prenons pas en charge la gestion permanente de votre budget.



**CAW**

[www.caw.be](http://www.caw.be)

#### **Entretien d'introduction**

Vous doutez que la prise en charge par la soi sur le logement soit quelques chose pour vous? Dans ce cas, vous pouvez toujours contacter le CAW Flandres Nord-Quest, pour un entretien d'introduction ou une discussion préliminaire.